

**CONSEIL COMMUNAL DU 4 NOVEMBRE 2013**

**MEMO**

**SEANCE PUBLIQUE**

**1. Aliénation d'un excédent, sis au coin de la rue des Sarts et de la rue A. Collette, du chemin repris à l'atlas de Polleur sous le n°10 - Projet d'acte et désignation de l'acquéreur - Approbation.**

Considérant qu'en séance du 6 décembre 2010, le Conseil communal a proposé de procéder au déclassement d'une surface de 24m<sup>2</sup> du chemin vicinal repris à l'atlas de Polleur sous le n° 10, à Jehanster, pour qu'Intermosane y érige une cabine électrique et prenant en compte l'arrêté du Collège provincial du 15 mars 2012 décidant ce déclassement, le Conseil communal approuve le projet d'acte préparé par le Comité d'acquisition d'immeubles de Liège.

**2. Location par la commune, par bail à loyer soumis à règlement particulier, d'une partie des bâtiments rue de l'Absent, 22 – Prolongation - Ratification de la décision du Collège communal du 23 septembre 2013.**

Considérant que les travaux de la nouvelle caserne ne sont pas encore complètement terminés, il convient de maintenir la location d'une partie des bâtiments rue de l'Absent, 22 pour disposer d'un atelier et d'un lieu de stockage.

**3. Tronçon du sentier vicinal n°190 en bordure de la parcelle cadastrée Theux, 1ère division, section C n°387/02 en lieu-dit 'Les Forges' - Proposition de modification pour incorporation au sentier.**

Dans le cadre de la réalisation d'un itinéraire de trafic lent entre Juslenville et Spixhe, le Conseil communal, en séance du 3 octobre 2011, a marqué un accord de principe pour procéder à l'acquisition d'une bande de terrain au propriétaire riverain et en a fixé les conditions essentielles.

Sur base d'un plan dressé par un géomètre, le Conseil communal doit solliciter du Collège provincial une modification du sentier (élargissement), avant d'approuver, dans le futur, un projet d'acte authentique de vente.

**4. Régie theutoise - Attribution de la dotation - Modification.**

Le Conseil communal décide de transférer une partie de l'attribution de la dotation destinée aux travaux du terrain de football synthétique et de son parking vers les travaux au tennis, à la conciergerie du hall et à la buvette de La Reid.

**5. Gestion des déchets ménagers - Coût-Vérité Budget 2014 - Approbation.**

Le Conseil communal approuve le coût vérité budget 2014 établi à 108,73 %.

**6. Finances - Octroi de subventions aux mouvements de jeunesse theutois – Approbation.**

*Le Conseil communal décide de l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant de 18,50 €, par jeune theutois de moins de 16 ans, aux mouvements de jeunes theutois ainsi qu'une subvention annuelle de 80 € par animateur breveté participant aux activités hebdomadaires et faisant partie des mouvements de jeunesse theutois.*

**7. ASBL Syndicat d'initiative de La Reid - Contrôle de l'octroi de subvention de l'exercice 2012 / Octroi de subvention pour l'exercice 2013 – Approbation.**

*Le Conseil communal prend connaissance du rapport d'activité 2012, du bilan global 2012 et des prévisions budgétaires 2013 de l'ASBL Syndicat d'initiative de La Reid et décide d'émettre un avis favorable sur les comptes des exercices 2012 se clôturant par une perte de 1.028,07 €, d'octroyer une subvention d'un montant de 1.250 € afin de couvrir les frais de fonctionnement en général, en référence avec les statuts, et de mettre à disposition un local à titre gratuit.*

**8. ASBL Centre Culturel Régional de Verviers - Contrôle de l'utilisation de la subvention de l'exercice 2012 - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2013 - Approbation.**

*Le Conseil communal approuve l'octroi d'une subvention de 1.425,00 € afin de participer aux frais de fonctionnement.*

**9. Budget de l'exercice 2014 de la Fabrique d'Eglise Saint-Augustin de Jusleville – Avis.**

*Le Conseil communal émet un avis favorable à l'approbation du budget présent*

*Recette : 30.219,50 €*

*Dépense : 30.219,50 €*

*Solde : 0 €*

*avec une participation communale ordinaire de 12.940,99 €.*

**10. Budget de l'exercice 2014 de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de La Reid – Avis.**

*Le Conseil communal émet un avis favorable à l'approbation du budget présent*

*Recette : 11.404,78 €*

*Dépense : 11.404,78 €*

*Excédent : 0*

*avec une participation communale ordinaire de 1.000 €.*

**11. Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou inachevés- Modification – Approbation.**

*Le règlement-taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou inachevés est modifié suite aux remarques du Collège provincial afin d'être annexé au programme d'ancrage communal du logement 2014-2016.*

*Les modifications portent :*

*- sur l'exclusion des immeubles visés par le décret du 27 mai 2004 relatif aux sites d'activités économiques désaffectés de plus de mille mètres carrés (article 2) ;*

*- sur la définition de l'immeuble bâti inoccupé (article 3) afin de rencontrer les remarques formulées et en particulier d'adopter la définition reprise à la circulaire budgétaire du 18 octobre 2012 ;*

*- sur la modification de la période comprise entre deux constats d'inoccupation (article 7) ;*

*- sur la détermination du montant de la taxe (article 14).*

**12. Cartographie de l'éolien en Wallonie - Enquête publique - Avis.**

*Le Conseil communal prend connaissance de l'avis d'enquête sur la cartographie de l'éolien en Wallonie et décide d'émettre la/les remarque(s) suivante(s) :*

- demande l'inscription en zone favorable avec contrainte d'exclusion des parcelles communales sises à proximité du hameau de Bronromme et cadastrées: Theux, 3ème division, section C n° 4m, 1v, 4l, 4e, 4d, 1p, 5f, 5c, 1w, 1x en lieu-dit " Mahomet ", 5e en lieu-dit " Pré Gilson ", section E n°76p, 76r et 76n en lieu-dit " Porallée ";

- ...

**13. Ancrage communal du Logement - Programme d'actions 2014-2016 – Approbation.**

Le programme d'ancrage communal du logement est soumis à l'approbation du Conseil communal. Il présente, outre les documents, inventaires et statistiques communales, deux "fiches projets" afin d'augmenter et d'améliorer l'offre en logements sociaux sur le territoire communal. L'une propose la rénovation-transformation de l'immeuble sis la Boverie, 4, à Theux en un logement de transit comprenant 4 chambres, l'opérateur étant la Commune. L'autre propose la construction au "Grands Prés" de 10 logements diversifiés avec une répartition optimale de logements 1, 2, 3 ou 4 chambres et avec une proportion de 40% de logements adaptés ou adaptables. L'opérateur serait dans ce cas la SLSP LOGIVESDRE.

**14. Convention entre la Commune de Theux et l'asbl Centre culturel de Theux visant à concourir collectivement à l'accomplissement du service public de la lecture - Arrêt.**

Le Conseil communal arrête la Convention établie entre la Commune de Theux et le Centre culturel de Theux relative à la lecture publique.

**15. Approbation du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.**

Le Conseil communal approuve le Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

**16. Intercommunale INTERMOSANE - Approbation du contenu de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2013.**

Le Conseil communal approuve l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale Intermosane.

**17. Convention de mise à disposition de personnel au sein de l'asbl 'Centre culturel de Theux' - Adoption - Prolongation.**

Le Conseil communal adopte la convention de mise à disposition de l'asbl " Centre culturel de Theux ", d'un Employé d'Administration D6 à mi-temps, à titre APE, pour une durée déterminée (soit prolongation de la convention du 04/12/2013 au 31/12/2014).

**18. Régie Communale Autonome - Démission de Monsieur J-Y. Marquet et nomination d'un nouvel administrateur.**

Le Conseil communal prend connaissance de la démission de Monsieur Jean- Yves Marquet en tant qu'administrateur de la Régie communale autonome et décide de nommer un nouvel administrateur.

**19. Point ajouté à la demande d'une Conseillère communale, Mme Gaëlle Degive - Gestion des plantes invasives.**

Le Conseil communal prend connaissance des diverses actions proposées par Madame la Conseillère Gaëlle Degive.

**20. Intercommunale AQUALIS - Approbation du contenu de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2013.**